

Observation n°167 du 12/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je viens vous déclarer mon opposition totale au projet éolien de Doussay, qui présente un dossier mensonger.

En effet dans le document " avis de la MRAE" en date du 10 juin 2022 , il est mentionné page 6 au chapitre" milieu humain- paysage", que des mesures acoustiques ont été réalisées en 7 points , dont un (le point 5 bis) aurait été réalisé sur ma propriété (la Dixme) (photo du dossier en pièce jointe) hors ,en aucun cas cette étude à été réalisé sur ma propriété, ni sur les terrains voisins. Cette irrégularité , ce montage de société , ce manque de considération pour la vie des habitants , leur patrimoine et les espèces protégées qui vivent au coeur de ce projet, nous confirme que ce dossier est néfaste et non recevable .

Nous savons tous que ces usines éoliennes de ces sociétés subventionnées ne fournissent que très peu d'énergie à un prix exorbitant et dévaste nos territoires.

Monsieur le commissaire enquêteur merci par avance de donner un avis défavorable à ce projet.

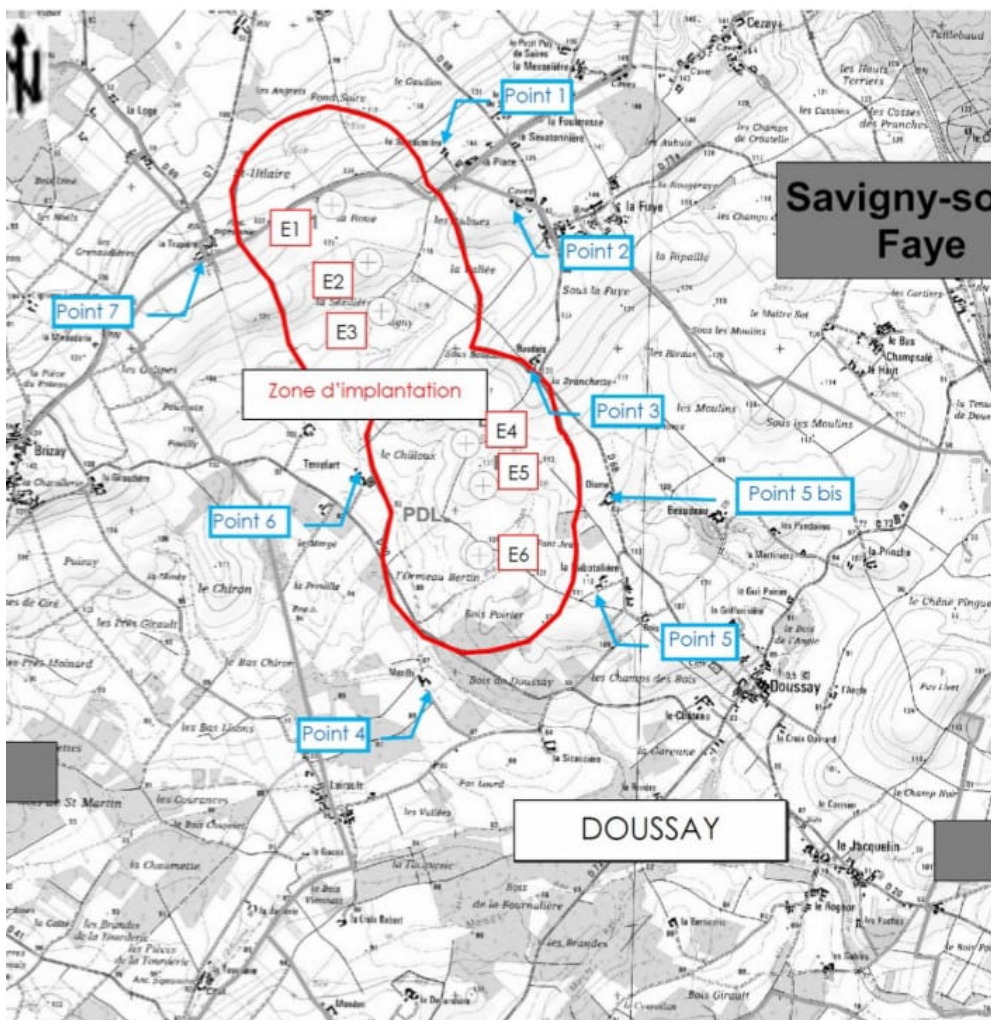
Veillez agréer mes salutations distinguées.

Monsieur Lassalle

< avis_12787_eolien_...   

ient liquide (huile ou huile des transformateurs) est minimisée par la rétention à l'intérieur même des éoliennes et transformateurs. Il est purgé lors des opérations de maintenance.

AVIS N°2022APNA95 rendu par délégation de la
Mission Régionale d'Autorité environnementale Nouvelle-Aquitaine



our du projet et points de mesures acoustiques – extrait du dossier de juin 2022

que la démarche ERC concernant le milieu physique n'est pas complète. Elle recommande que ces travaux soient suivis par et que les mesures ERC fassent l'objet d'un chiffrage identifié par

et biodiversité

l'étude d'impact de réaliser le chantier, dans la mesure du possible, en